



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE**

**GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE  
Séance du 21 décembre 2016**

**DELIBERATION N° 215/12/2016 : EXERCICE 2016 - DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET  
ANNEXE ZAC BAS PAYS**

*L'an deux mille seize, le mercredi 21 décembre à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 15 décembre 2016.*

**Présents Titulaires : 38**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Philippe FRANCOIS, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, José GONZALEZ, Annie GUILLOT, Aline HUARD, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Pierre-Antoine LEVI, Véronique MALY, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Thierry VIALON, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir : 8**

Mesdames, Messieurs, Anne ALASSANE à Marie-Claude BERLY, Roger CATUSSE à Francis LABRUYERE, Didier CLAMENS à Alain ABADIE, Alain CRIVELLA à Christian PEREZ, Daniel DONADIO à Rodolphe PORTOLES, Paul GRAND à Christian MOULIS, Sophie LARAN à Pierre-Antoine LEVI, Gaël TABARLY à Valérie RABAULT.

**Absents Excusés : 5**

Mesdames, Messieurs, Pauline BLANC, Marc BOURDONCLE, Alain GABACH, Gérard ROUTIER, Isabelle SOULAYRES.

**Secrétaire de Séance : Monsieur Christian PEREZ**

**Monsieur Maxime BERAUDO donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

Vu la délibération n° 61 du 26 avril 2016, portant création du Budget Primitif Annexe ZAC Bas Pays,  
Vu la délibération n° 62 du 26 avril 2016, portant adoption du Budget Primitif Annexe ZAC Bas Pays 2016,

La Décision Modificative n°1 (DM1) est un document d'ajustement budgétaire du Budget 2016 permettant d'intégrer des arbitrages postérieurs à sa validation.

Cette DM retrace pour l'essentiel les principaux mouvements suivants :

**En section de fonctionnement.**

En ce qui concerne les dépenses :

On retrouve principalement des ajustements budgétaires afin de constater les variations de coûts de production de l'Actif comme le préconise la comptabilité de stocks afférente à ce budget annexe.

En ce qui concerne les recettes :

Les écritures d'ordres équilibrées liées à la constatation de la variation de stock (147 K€).

Une régularisation suite à l'échéancier au titre des conventions de participation aux équipements publics transférés lors de la reprise de la Convention Publique d'Aménagement (145 K€).

**En section d'investissement.**

En ce qui concerne les dépenses :

Exclusivement les écritures d'ordres équilibrées liées à la constatation de la variation de stock (147 K€).

En ce qui concerne les recettes :

L'ajustement à la marge suite aux variations de stock de l'avance remboursable du budget principal (26 K€).

Ainsi, le présent projet de DM n°1 s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES REELLES	RECETTES REELLES	DEPENSES REELLES	RECETTES REELLES
	26 049,87	-78 149,31	-104 199,18
DEPENSES D'ORDRE	RECETTES D'ORDRE	DEPENSES D'ORDRE	RECETTES D'ORDRE
147 836,21	121 786,34	86 358,99	112 408,86
TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
147 836,21	147 836,21	8 209,68	8 209,68

Le budget 2016 du budget annexe ZAC Bas Pays s'établit donc ainsi (les sommes étant équilibrées en dépenses et recettes) :

	Budget Primitif	DM n° 1	Total
Investissement	14 161 427,00	147 836,21	14 309 263,21
Fonctionnement	14 718 427,00	8 209,68	14 726 636,68
Total	28 879 854,00	156 045,89	29 035 899,89

Considérant que tous les conseillers communautaires ont reçu la version réglementaire et détaillée de la Décision Modificative n°1 au Budget Annexe ZAC Bas Pays 2016, avec la convocation de la présente séance.

Au vu ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 14 décembre 2016, il vous est proposé de bien vouloir :

- adopter la Décision Modificative n°1 au Budget Annexe ZAC Bas Pays 2016, telle que présentée ci-dessus.

Entendu le présent exposé,  
Après en avoir délibéré,  
Le conseil communautaire décide :

- d'adopter la Décision Modificative n°1 au Budget Annexe ZAC Bas Pays 2016, telle que présentée ci-dessus.

**ADOPTÉE PAR 40 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET ABSTENTIONS : 6.**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**23 DEC. 2016**

De sa publication le :

**23 DEC. 2016**

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 22 décembre 2016

La Présidente,  
Brigitte BAREGES

